

SUD remercie les signataires de la pétition

Vous avez été plusieurs centaines à vous associer à la pétition proposée au TCR contre l'accord sur la Complémentaire Santé obligatoire.

Rien n'est réglé, à ceux qui nous disent que tout est bouclé et que cette pétition ne sert pas à grand-chose, nous leur disons que rien n'est inéluctable et que ce travail montre la colère et l'indignation du Technocentre.

Pour rappel cette pétition continue de tourner sur les sites d'Aubevoye, de Cléon, de Douai et continue sur le net à l'adresse : www.sudrenault.org



La direction remercie les signataires de l'accord

En plus de rendre obligatoire cette complémentaire pour les salariés, les syndicats signataires ont aussi étendu cette obligation d'adhésion à nos conjoints et à nos enfants.

Profitant de cette privation de notre liberté de choisir, la direction a sauté sur l'occasion pour effectuer un habile tour de passe-passe, lui permettant de réduire sa participation dans de nombreux cas.

Prenons la situation de deux salariés Renault qui vont se marier ou vivre en commun :

- Avant leur déclaration de vie commune, ils payent chacun 27,31€ par mois (54,62€ à deux) et Renault verse 24€ par salarié, soit 48€ pour les deux salariés.
- Après leur déclaration de vie commune, ils vont payer 68,06€ (soit une hausse de 13,44€). Et au lieu de continuer à verser 48€ pour deux salariés, Renault ne versera que 28€ pour les deux !

... et encore 20€ de gagnés au profit des actionnaires !

ACCORD INSTITUANT UN REGIME OBLIGATOIRE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SOINS DE SANTE AU PROFIT DES SALARIES DE RENAULT

ENTRE :

RENAULT s.a.s

représentée par Mme Marie-Françoise DAMESIN
Directeur des Ressources Humaines Groupe

d'une part,

ET :

Les organisations syndicales ci-dessous :

C.F.D.T.

représentée par M. Franck DAOUT

C.F.E./C.G.C.

représentée par M. Bruno AZIERE

C.G.T.

représentée par M. Fabien GACHE

F.O.



représentée par M. Laurent SMOLNIK

d'autre part,

Ont-ils réellement négocié et qu'ont-ils obtenu en échange de leur signature ?

Comparons les tarifs de la Complémentaire Santé d'une grande entreprise telle que RENAULT (35 000 salariés et potentiellement 100 000 bénéficiaires en prenant en compte les « ayants droits ») avec ce qui a été négocié dans une entreprise équivalente comme THALES.

Cette entreprise compte à peu près le même nombre de salariés que RENAULT, comme chez RENAULT, l'assureur est HUMANIS et comme chez RENAULT, il y a eu un accord d'entreprise signé par les mêmes syndicats (CGT, CFDT et CFE-CGC).

	THALES		RENAULT					
Nombre de salariés	36 000		35 000					
Statut	Obligatoire		Obligatoire					
Assureur								
Formule	Formule Unique <u>Ayant droits gratuits</u>		Isolé		Duo		Famille	
Salaire mensuel moyen	Cotisation salarié	Participation employeur	Cotisation salarié	Participation employeur	Cotisation salarié	Participation employeur	Cotisation salarié	Participation employeur
2 000 €	27,75 €	68,65 €	27,31 €	24 €	68,06 €	28 €	111,30 €	32 €
3 000 €								
4 000 €								
5 000 €								

**Voilà le résultat d'une négociation menée dans l'ombre avec la direction :
Une participation employeur ridiculement faible !**

Pourquoi ce qui est possible dans des conditions identiques chez THALES ne l'est pas chez RENAULT ?

Pourquoi les mêmes organisations syndicales font-elles cotiser davantage les salariés chez RENAULT que chez THALES ?

Au vu de la richesse et des profits générés par RENAULT, on ne peut pas dire que cela représente un sacrifice énorme pour la direction de payer l'intégralité de cette Complémentaire Santé.

D'après l'accord, la cotisation est fixée pour deux ans, passé ce délai comment évoluera le ratio participation employeur / cotisation salariés et cotisation / remboursement ?

Certainement pas en faveur des salariés !

Pour obtenir de vraies augmentations de salaires et une complémentaire santé gratuite, il n'y a rien à attendre des porte-plumes de la direction.

C'est en luttant ensemble que nous gagnerons.

Ne restez pas isolés, rejoignez SUD !

